

Depuis 1993 ...

D E V I S   D12411-C   10 2025

Rognac, le 06 octobre 2025

**Audit RGE le 18 avril 2023**

Affaire suivie par: GUILABERT Florent

A l'attention de : Monsieur Bruno VIGNE-ULMIER

**Objet du devis :** Rénovation de l'ancienne crèche de Gargas en maison des associations

Validité de l'offre : un mois

**MAIRIE DE GARGAS**

**4 place du Château  
84400 GARGAS**

Désignation	U	Qtés	P U H T	Montant H.T.
<b>Modification à votre demande :</b>				
Trop plein en cuivre ou en zinc Ø60mm à créer dans acrotères existants	U	-2,00	49,43	-98,86
Entrée d'eau en angle : Ø100 + crapaudine	U	2,00	77,89	155,78
Boîtes à eau façonnées en zinc	U	2,00	162,84	325,68
Tuyau de descente en Zinc : Diamètre 100mm	ML	6,00	41,17	247,02
Dauphin en fonte droit ou coudé Ø 100	U	-2,00	115,35	-230,70
Tuyau de descente en Zinc : Diamètre 125mm	ML	4,00	55,17	220,68

**NOTA BENE : Les réservations sont réalisées par le lot G.O.**

<b>Total H.T.</b>	<b>619,60</b>
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>	<b>123,92</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>743,52</b>
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>743,52</b>

Ce devis deviendra contractuel entre nous après retour d'un exemplaire daté, signé et revêtu des mentions :

Signature Entreprise

**GUILABERT Florent**  
06 86 00 60 10  
[Florent@etphobat.fr](mailto:Florent@etphobat.fr)



"Lu et Approuvé" "Bon pour Accord"

A : ..... le : / /

Signature Client:

**Bon pour Accord commande devis et acceptation des C G V**

Aucune commande ne sera enregistrée sans retour d'un exemplaire de ce devis signé par vos soins, accompagné d'un chèque de 30% d'acompte,  
Merci de nous préciser également à quel ordre doit être émis notre facture et le taux de TVA applicable Voir Conditions Générales de Vente au verso

Garantie décennale AXA contrat BATISSUR N° 0000010126497404

Nos prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de l'offre. Toute variation de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix

Page 1



ZI Nord - 655 avenue Denis Papin - 13340 ROGNAC

04 42 87 53 64 04 42 87 16 85 - [contact@etphobat.fr](mailto:contact@etphobat.fr)

S.A.S au Capital de 150 000 € - R.C.S Salon 93B564 - SIRET 392 968 665 00019 - Code APE/NAF 4399 A - TVA FR 1739296865



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## I Clause Prix des Travaux

Nos prix sont établis aux conditions économiques du moment, hors taxes et hors frais, ils s'appliquent aux quantités réellement mises en place, les relevés comptés pour leur surface développée, les vides de moins d'un mètre carré non déduits. Ils seront majorés du taux de T.V.A. en vigueur le jour du règlement.

La réduction du taux de T.V.A. à un taux réduit s'applique aux travaux d'amélioration, d'aménagement et d'entretien des bâtiments d'habitation achevés depuis plus de deux ans et ne pourra être effective qu'après retour par vos soins d'une attestation en ce sens. Si ce document venait à manquer, le différentiel de TVA réclamé en cas de contrôle fiscal sera à la charge du Maître d'Ouvrage

## II

### Clause Règlement

Sauf engagement contraire à convenir entre nous, les conditions de règlement sont de 30 % à la commande, le solde en fin de travaux. En cas de retard de paiement, conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, des intérêts de retard fixés à une fois et demie le taux de base bancaire en vigueur, courrent de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé.

## III

### Clauses Particulières

- " Nos prix sont actualisables et révisables suivant les index BT 37 du département où les travaux sont effectués
- " Les frais d'épreuve de l'étanchéité (mise en eau) ne sont pas compris dans la présente offre.
- " Le montage de nos matériels et matériaux est à charge du client, sauf stipulation contraire indiquée dans notre estimatif.

## IV

### Clauses Générales & Spéciales

Les conditions d'exécution et de règlement sont définies par :  
1°) les Clauses générales CCAG normes NF P 03 001 et NF 03 011.  
2°) les Clauses spéciales : modifiant ou complétant les clauses générales.  
3°) les Clauses particulières : propres au marché et pouvant déroger aux clauses générales et spéciales

## V

### Clause Loi Applicable

Toutes les ventes conclues par notre entreprise sont soumises à la loi française

Aucune commande ne sera enregistrée sans retour d'un exemplaire de ce devis signé par vos soins, accompagné d'un chèque de 30% d'acompte, Merci de nous préciser également à quel ordre doit être émis notre facture et le taux de TVA applicable Voir Conditions Générales de Vente au verso  
Garantie décennale AXA contrat BATISSUR N° 0000010126497404

Nos prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de l'offre. Toute variation de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 084-218400471-20251124-2025112570-DE

## VI Clauses Commandes

Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes. En signant le présent document, le client accepte sans réserves nos conditions de vente, et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat. Les commandes de nos clients sont fermes sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande.

## VII

### Clauses Spéciales

**SECURITE** : Les dispositifs de sécurité réglementaires sont à la charge de l'Entreprise du lot le plus important sauf si leur coût est indiqué distinctement dans notre offre.

**RETARDS** : Aucun retard pour cas de force majeure (intempéries et tiers) ne nous sera imputable sans qu'il soit nécessaire de les dénoncer à l'Architecte ou au Maître d'Ouvrage.

**PRORATA** : Dès terminaison des travaux et départ des ouvriers de l'Entreprise, si les clauses particulières prévoient un compte prorata, aucun frais afférent à la réparation de dégâts ou de détournement commis sur le chantier, ne sera imputé à l'Entreprise.

## VIII

### Clause Garantie

Nos garanties d'étanchéité ne s'appliquent strictement qu'aux surfaces revêtues par nos soins et sous réserves d'une usure normale, à l'exclusion d'accident, incendie, explosion et mauvaise utilisation, pour une durée de DIX ANS (10).

## IX

### Clause Attribution de Compétence

En cas de contestation, le Tribunal du Siège Social de l'Entreprise (Salon de Provence) est seul compétent

## X

### Clauses Réserve de Propriété

Notre entreprise se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement complet de leur prix en principal et intérêts, étant précisé que la simple remise d'une traite ne vaut pas paiement



ZI Nord - 655 avenue Denis Papin - 13340 ROGNAC

04 42 87 53 61 04 42 87 16 85 - contact@etphobat.fr

5.85 au Capital de 150 000 € - R.C.S Salon 93B564 - SIRET 392 968 665 00019 - Code APE/NAF 4399 A TVA FR 17392968665

